

DONS de frais à l'association

Dans le cadre d'une activité bénévole

Si vous êtes imposable, vous pouvez déduire de vos impôts certains frais occasionnés par votre activité bénévole, en particulier les déplacements effectués comme hospitalier, ou pour des réunions, des manifestations, ... (mais pas pour le balisage dont les frais sont remboursés par ailleurs) en les abandonnant au profit de l'association.

Dans le formulaire ci-dessous, notez vos déplacements pour l'année civile. A la fin de la mission ou de l'année (au plus tard le 31 mars de l'année suivante), renvoyer la feuille complétée à

Ghislaine LECOINTE
547 Route du Lysos
33690 GRIGNOLS
gimilecointe@orange.fr

Pour déterminer le montant du don, la valeur du kilomètre est, à partir des frais 2024, la même que celles des salariés. Elle dépend de la puissance fiscale de la voiture et donnée par l'administration fiscale le plus souvent en mars ou avril de l'année de déclaration (N+1). Pour vous donner une idée, voici les barèmes appliqués dernièrement :

Frais année 2023

Puis. Fisc.	Barème Km
3	0,529
4	0,606
5	0,636
6	0,665
7	0,697

Un reçu vous sera remis dans les mois qui suivront cette annonce, pour votre déclaration de revenus. Vous y noterez ce montant dans la rubrique « Dons versés à d'autres organismes d'intérêt général – 7UF » et cela permettra une réduction de 66% d'impôts (dans la limite de 20% de vos revenus).

Exemple : si vos dons sont de 100€, votre réduction d'impôt sera de 66 euros.

DONS de frais à l'association

Dans le cadre d'une activité bénévole

Je soussigné, M
.....

Domicilié à
.....

Adresse mail :
.....

FONCTION dans l'association :
.....

Véhicule utilisé : MarqueN° immatriculation :.....

Je certifie avoir utilisé mon véhicule personnel lors des déplacements dont les caractéristiques sont précisées ci-dessous et inhérents à ces déplacements.

Puissance fiscale

.....CV

Je certifie renoncer au remboursement des frais énoncés ci-dessous, effectués dans

le cadre de ma mission, et les abandonner en tant que don au profit de la Société Landaise des Amis de Saint Jacques et d'Etudes Compostellanes – 2 rue Lesbazeilles – 40000 MONT DE MARSAN.

La présente déclaration est établie en vertu des dispositions de l'article 200 du CGI.

Fait le

Signature :

DETAIL DES FRAIS pour l'année

Dates	Nature de la mission (réunion, hospitalité, manifestation, ...)	Lieu, trajet, itinéraire	Distance parcourue (aller - retour)

Suite au verso de la feuille si besoin

N° de reçu :

VISA de l'association

Distance totale parcourue	Barème fiscal (ne pas remplir)	Montant du don (ne pas remplir)
€/km	
	AUTRES FRAIS (verso)	
	DON TOTAL ⁽¹⁾	

(1) Déductible dans la limite de 20% des revenus nets

